

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°141-2015 – ADMINISTRATION GENERALE – EVOLUTION DES MISSIONS CONFIEES
AU PAYS DE VANNES**

Le Président informe qu'une étude ingénierie a été réalisée par le GIP du Pays de Vannes dans l'objectif d'optimiser les compétences et améliorer les actions menées à l'échelle du Pays en :

- identifiant l'offre et les besoins en ingénierie territoriale présents sur le territoire du Pays de Vannes,
- priorisant les axes d'ingénierie territoriale à mettre en œuvre en lien avec les enjeux définis par la nouvelle charte de développement,
- élaborant des scénarios d'organisation de l'ingénierie territoriale en recourant à une mutualisation de structure dédiée.

Il est rappelé que le Pays est l'échelle privilégiée par la Région Bretagne pour la mise en œuvre de sa politique territoriale. Toutes les intercommunalités reconnaissent, aujourd'hui, le Pays comme un espace pertinent de réflexion et de concertation qui doit être porteur d'une ingénierie territoriale mutualisée.

Les préconisations finales de cette étude portent sur deux axes :

➤ **Une nouvelle organisation des structures d'échelle Pays**, avec le renforcement de deux structures : GIP Pays de Vannes et VIPE et la dissolution de deux structures : Maison de l'emploi (MDE) et Pays Touristique Vannes Lanvaux (PTVL). Par décisions en date du 26 Juin et du 29 juin 2015, l'Assemblée Générale de la MDE et le Conseil d'Administration du PTVL ont respectivement acté de leur dissolution au 31 décembre 2015.

Un reclassement a été proposé aux salariés de ces deux structures :

- Recrutement par le Pays de la directrice de la MDE, en remplacement de la directrice du Pays, à mi-temps en 2015 et à plein temps en 2016.
- Recrutement par VIPE de la chargée de mission Observatoire de la MDE en 2015.
- Proposition de recrutement par le pays de la chargée de mission RH de la MDE à partir du 1er janvier 2016, en CDD de 3 ans.
- Proposition de recrutement par le pays de la chargée de mission Randonnée Patrimoine à partir du 1er janvier 2016, en CDI.
- Proposition de recrutement par le pays du directeur du Pays touristique à partir du 1er janvier 2016, en CDD d'un an.

➤ **La redéfinition des missions du GIP Pays de Vannes** afin de répondre aux priorités de développement retenues dans le contrat de partenariat 2014-2020, qui vient d'être signé avec le Conseil régional, et qui permettra de mobiliser plus de 15 millions d'euros de subventions régionales et européennes.

Missions maintenues:

- Animation territoriale
 - Stratégie, priorités de développement partagées*
 - Projets d'échelle pays : expérimentation coopération*
 - Concertation entre les intercommunalités*
 - Concertation avec les partenaires institutionnels*
- Conseil de développement
 - Réflexion, concertation entre acteurs de la société civile*
- Contrats Subventions
 - Préparation et gestion des contrats*
 - Recherche de financements*
 - Accompagnement porteurs de projets publics et privés*

Mission mutualisée avec Vannes agglo à partir du 1er janvier 2016

- Espace Info Energie
- Conseil en Energie Partagé

Missions nouvelles à partir du 1er janvier 2016

- Liens Emploi Economie (3 ans)
 - Animation et coordination d'actions territoriales en matière d'emploi, de développement économique et de formation,*
 - Structuration de réponses aux problématiques Ressources Humaines des entreprises,*
 - Animation et coordination d'actions sur les métiers en tension et en évolution sur le territoire,*
 - Animation et développement d'une plateforme dédiée à la saisonnalité sur le territoire.*
- Randonnée Patrimoine avec des périmètres d'intervention différents suivant les actions
 - 50% d'intervention sur la Randonnée à l'échelle de Vannes Agglo, Loc'h Communauté et Questembert Communauté,*
 - 50% d'intervention sur une étude de faisabilité d'un projet d'interprétation et d'animation du Patrimoine d'échelle Pays.*
- Développement touristique (1 an)
 - Accompagnement, conseil et suivi des porteurs de projet touristique public et privé,*
 - Actions sur la structuration de l'offre de séjours,*
 - Mise en réseau des acteurs touristiques concernés par une même filière,*
 - Observation économique de l'activité touristique,*
 - Recensement des besoins en formation des professionnels et réflexion sur la mise en place d'un Plan Local de Formation Inter filières,*
 - Accompagnement des entreprises du tourisme dans l'adaptation et la qualification de leur offre sur les outils numériques.*

Le Conseil d'administration du GIP a approuvé ces évolutions, sous réserve de l'accord des intercommunalités adhérentes au Pays.

Le montant des contributions de Vannes Agglo, Loc'h Communauté et Questembert Communauté resteraient inchangées en 2016, puisque ces 3 intercommunalités adhéraient précédemment au Pays Touristique Vannes Lanvaux.

Les Communautés de Communes d'Arc Sud Bretagne et de la Presqu'île de Rhuys sont sollicitées pour adhérer à certaines actions touristiques, avec des contributions complémentaires :

- Développement touristique
Contributions 2016 complémentaire pour Arc Sud Bretagne : 5 620 euros.
- Patrimoine : Etude de faisabilité d'un projet d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine.
Contributions 2016 complémentaire pour Arc Sud Bretagne : 3 798 euros.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, (35 voix pour, 1 abstention) :

- **EMET** un avis favorable aux évolutions des missions du GIP Pays de Vannes à compter du 1^{er} janvier 2016,
- **APPROUVE** l'adhésion, pour un an, de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne aux missions d'étude de faisabilité d'un projet d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine et de développement touristique, ainsi que le versement d'une contribution complémentaire de 9 418 € en 2016.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 18/12/15
Le Président,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official seal.